

# CSQ

## etc.

**6**  
« Je ne vois toujours pas la nécessité d'une corporation professionnelle chez les enseignantes et les enseignants »

— G.-Raymond Laliberté, ex-président de la CEO

**8**  
Réadaptation en déficience intellectuelle  
La polyvalence a ses limites

**9**  
La Coalition pour les enfants en besoin de protection de la Montérégie sonne l'alarme

**10**  
La CSQ en mouvement

**11**  
Où en est la démarche d'équité salariale ?

**14**  
Régime public d'assurance médicaments  
100 fois sur le métier...

**25**  
Les chargées et chargés de cours sont devenus indispensables

**26**  
Recul de l'enseignement en français au Québec

**28**  
À la retraite, désindexation et appauvrissement sont synonymes

**29**  
Évangile selon Saint-Dicat

**30**  
Consomm'acteurs debout !

**35**  
Les TIC en classe

**37**  
Les plus beaux poèmes des enfants du Québec

**38**  
Boîte aux lettres



## Éditorial



STOCK N. BLOUIN

## En avant toute pour l'équité salariale

**Monique Richard**  
Présidente

À l'issue des assemblées générales qui se sont tenues au cours des dernières semaines, la majorité des membres de toutes les fédérations affiliées à la CSQ ont décidé de souscrire à la prolongation des conventions collectives, selon les termes de l'entente de principe qui était intervenue entre le gouvernement et les organisations syndicales. Il importe de revenir, certes, sur les raisons qui justifient ce choix, mais surtout sur les perspectives qui s'ouvrent devant nous.

Je l'ai dit à plusieurs occasions, en instance ou lors d'interventions publiques, la direction de la CSQ n'a été guidée que par une seule considération quand elle a décidé de recommander une telle prolongation : l'intérêt des membres qu'elle représente. Qu'on en juge.

Tout d'abord, l'augmentation salariale obtenue couvre non seulement l'augmentation du coût de la vie, mais comporte une part d'enrichissement. C'est ce que nous avons connu dans la dernière année de la convention collective ; c'est ce que nous voulions préserver dans le cadre d'une prolongation.

Ensuite, le déroulement habituel d'une négociation, avec le dépôt des demandes syndicales suivi de celui des offres patronales, s'étend sur plusieurs mois avant de se conclure par une entente. Il y avait donc un avantage à toucher dès maintenant une augmentation salariale. Mais que l'on ne s'y trompe pas. Une prolongation de nos conditions de travail n'empêche nullement la recherche de solutions lorsque des problèmes surgissent. C'est ce que nous faisons régulièrement, négociation ou pas, chaque fois que la situation l'exige.

Enfin, et c'est là la considération fondamentale, il était de notre intérêt de distinguer la négociation de nos conventions collectives de la lutte que nous menons pour l'équité salariale. Nous pourrions ainsi mieux contrer la prédisposition patronale à vouloir lier un règlement de l'équité salariale à une remise en question de nos conditions de travail. De plus, notre message à l'égard du gouvernement sera encore plus clair, plus fort : 2002 devra être l'année de l'obtention de l'équité salariale.

Notre lutte à la CSQ remonte à plusieurs années. Elle touche tous les groupes affiliés à la Centrale et, au premier chef, les 66 % de nos membres qui sont des femmes. Rien ne nous fera dévier de notre route, rien ne permettra au gouvernement de se défilier. En optant pour la prolongation de nos conventions collectives, nous avons fait un choix politique, syndical et militant. Celui de nous rassembler plus déterminés encore, plus mobilisés que jamais dans cette lutte pour l'équité salariale.

